

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
24 novembre 2023

L'an deux mil vingt trois

Le six décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
12 décembre 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 21
- Procurations : 3
- Absents : 5
- Votants : 24

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, Mme MADELENAT, Mme GUYADER, M. LE PORS, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. RUBIANO à M. DAHIREL, Mme JEFFROY à Mme LE NORMAND-BERNIER.

ETAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme PILLET, Mme GIANNI, M. FLATRES, M. LORIQUE.

Mme Régine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance du 11 octobre 2023 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2023 - 14 : Budget Ville 2023 – Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'ajuster d'abonder les crédits ou d'ajuster les comptes comme suit :

a) Opérations d'ordre budgétaire :

1 - Le Bonus automobile de 5 000€ perçu en 2021 au compte 1311 s'apparente à une subvention d'équipement. Il aurait dû être amorti à partir de 2022 sur 10 ans. Il convient de régulariser cet oubli.

- Chapitre 040 investissement - Mandat au compte 13911 500€
- Chapitre 042 fonctionnement - Titre au compte 777 500€

2 - Régularisation Inventaire

- Les études suivies de travaux qui ont commencé à être amorties et dont la valeur nette comptable s'élève à 29 667.45€ (arrondi à 30 000€)
- Les études non suivies de travaux à intégrer au chapitre 041 en dépenses et en recettes, compte 2151 pour 188 396.40€ (arrondi à 189 000€)
- Pour équilibre des sections :
 - Chapitre 23 compte 2315 en dépense pour 29 500€
 - Chapitre 012 compte 6478 en dépense pour - 30 000€
 - Chapitre 013 compte 6419 en recettes pour - 500€

b) Opérations réelles :**1 - Provision pour dépréciation de comptes de tiers (dans le cadre du passage m57) :**

- o Compte 6817 : 316€
- o Compte 6132 : - 316€

2 - Pour solder le marché de construction des services techniques, il est nécessaire d'abonder le compte avec AP (autorisation de programme)

Soit 2313-020, AP 2019-4 OP2102 : + 50 000€
 2313-422-ST-BAT-BAT10 : - 50 000€

3 - Eaux pluviales Lorient Agglomération

Il est nécessaire d'abonder le chapitre 204 pour les travaux d'eaux pluviales.

Régularisation d'un fond de concours pour des travaux allée de Zanflamme :

Chapitre 204- 2046 : + 2 200€

Chapitre 21- 2128 : - 2 200€

Chapitre	Article	Libellé	DM1 montant Proposé
011	6132	Location immobilière	-316€
042	6811	Dotation amortissements	30 000€
68	6817	Provisions pour dépréciation des actifs	316€
040	13911	Reprise amortissements sur subvention	500€
041	2151	Reprise amortissement études suivies de travaux	189 000€
23	2313	Immobilisations corporelles en cours	-50 000€
23	2315	Travaux voirie	29 500€
012	6478	Autres charges sociales	-30 000€
23	2313-AP2019-4	Immobilisations corporelles en cours	50 000€
042 Recettes	777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	500€
040 Recettes	28031	Amortissement études	30 000€
041 Recettes	2151	Reprise Amortissement études	189 000€
013 Recettes	6419	Remboursement rémunération	-500€
204	2046	Attribution de compensation eaux pluviales Lorient agglo	+2 200€
21	2128	Autres agencements et aménagements	-2 200€

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 20 novembre 23,
 Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 27 novembre 23,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'APPROUVER la Décision Modificative n°1 du Budget Ville 2023

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 7 décembre 2023

LE MAIRE

Patrice VALTON

